

la Fédération du Club Vosgien, son histoire

La plus ancienne fédération de randonnée en France

Le Club Vosgien a été créé en 1872 par Richard Stieve, qui a su rassembler un groupe de bénévoles conscients de la nécessité de valoriser ce trésor naturel que sont les Vosges, en favorisant un meilleur accès à ce massif, en mettant en place un réseau de sentiers cohérent, en oeuvrant à une meilleure diffusion de la connaissance aussi bien de la forêt et de la montagne vosgiennes que de leur histoire sans oublier les habitants, en éditant enfin une documentation aussi large que possible.

L'obtention dès 1879 de la reconnaissance d'utilité publique a confirmé le bien-fondé de cette association. Dès sa création, le Club Vosgien était composé de diverses associations ayant toutes le même but. Toutes ces associations furent très vite structurées par Région (qui prit plus tard la dénomination de District), et sous la houlette d'un Comité Central, puis Comité Directeur, se chargeant de la coordination d'ensemble. En 1995, le comité Directeur devient la Fédération du Club Vosgien.

Aufruf zur Bildung eines Vogesenclubs.

Die Vogesen sind bisher den deutschen Touristen und selbst den meisten Elsass-Lothringern unbekannt geblieben, nicht deshalb, weil unsere Berge an Natur Schönheit oder an historischem Interesse irgend einem deutschen Gebirge nachstünden, sondern vielmehr weil es fast überall an Allem fehlt, was müder rüstige und gewandte Touristen zu verlangen gewohnt sind. Selbst in der Nähe vollreicher Orte sind die Gebirgspfade beschwerlich und unbestimmt, verfallen die zahlreichen alten Burgen und werden von Dickicht überwuchert; fast überall fehlen die Ruhepunkte für den müden Wanderer. Zur französischen Zeit ist hiesfür wenig geschehen. Aber selbst das Wenige, was geschehen ist, droht zu verkümmern, wenn nicht energisch Hand angelegt wird von denen, welche ihre alte oder ihre neue Heimath lieb haben. Es handelt sich hier um eine Privat-sache. Der Staat kann erst in zweiter Linie unterstützend eintreten. Aber sogar ohne solche Unterstützung hoffen wir mit vereinten Kräften Manches zu erreichen.

Zu diesem Sinne haben wir nach dem Muster des Alpenclubs die un-stehenden Statuten entworfen, und fordern alle Diejenigen, welche die Grund-sätze der Statuten acceptiren, auf, in Sektionen zu gleichem Zweck zusammen zu treten. Der Beitrag von jährlich 5 Fr. kann Niemanden abbrechen. Die Sektionen werden aber desto mehr wirken, je kleiner ihr Bezirk ist, besonders wenn jeder Oberförsterei-Bezirk in den Vogesen seine Sektion bildet. Wir zählen aber auch auf die Theilnahme der Städte, welche in den Bergen Erholung zu suchen pflegen, und nicht nur auf die Städte Elsass-Lothringens, sondern auch auf die Freunde des Reichslandes in Alt-Deutschland.

Von der erfolgten Sektionsbildung oder dem Beitritt Einzelner ersuchen wir dem Unterzeichneten bis spätestens Ende November d. J. Nachricht zu geben.

Es soll sodann gegen Mitte Dezember d. J. eine Generalversammlung in Straßburg, zu welcher Einladung erfolgen wird, den Verein definitiv konstituiren.

Ottob. 1872.

Das provisorische Comité:
Zu dessen Auftrage,
Stieve, VB Rath zu Zabern.



Richard Stieve (1838-1919)

L'appel du fondateur - Octobre 1872

Reproduit dans « Mitteilungen aus dem Vogesenclub » (N° 12) 1881

L'appel à la création du Club Vosgien publié en 1881 dans les "Mitteilungen aus dem Vogesenclub", et ci-dessous, sa traduction

Les Vosges restent jusqu'à ce jour inconnues des touristes allemands et même de la plupart des Alsaciens-Lorrains. Non pas que nos montagnes le cèdent en beauté naturelle ou en sites historiques à quelque autre massif d'Allemagne, mais à des marcheurs moyens elles n'offrent que rarement ce qu'ils en attendent généralement. Même à proximité de localités très peuplées, les sentiers sont difficiles et mal tracés. Les nombreux châteaux forts tombent en ruine et sont envahis de broussaille; le promeneur fatigué n'y trouve guère de lieu de repos aménagé. A l'époque française on n'a réalisé que peu de choses dans ce sens. Et les rares réalisations risquent de se dégrader, si ceux qui aiment leur vieille ou leur nouvelle province n'y portent énergiquement remède. Il s'agit là d'une œuvre privée, l'Etat ne pouvant engager son aide que dans un deuxième temps. Mais même sans cette aide nous espérons réaliser bien des choses en unissant nos forces.

C'est dans cet esprit, et en nous inspirant du modèle du Club Alpin, que nous avons conçu les statuts figurant au verso, et nous invitons tous ceux qui en acceptent les principes, de se réunir en sections à but commun. La contribution annuelle de cinq francs ne fera reculer personne. Quant aux sections, elles seront d'autant plus efficaces que leur secteur sera petit: chaque chef de district des Eaux et Forêts devrait donc créer sa section. Mais nous comptons aussi sur la participation des citoyens qui vont en montagne pour se refaire des forces, et pas seulement des citoyens d'Alsace-Lorraine, mais aussi des amis venus des vieilles provinces de l'Empire allemand.

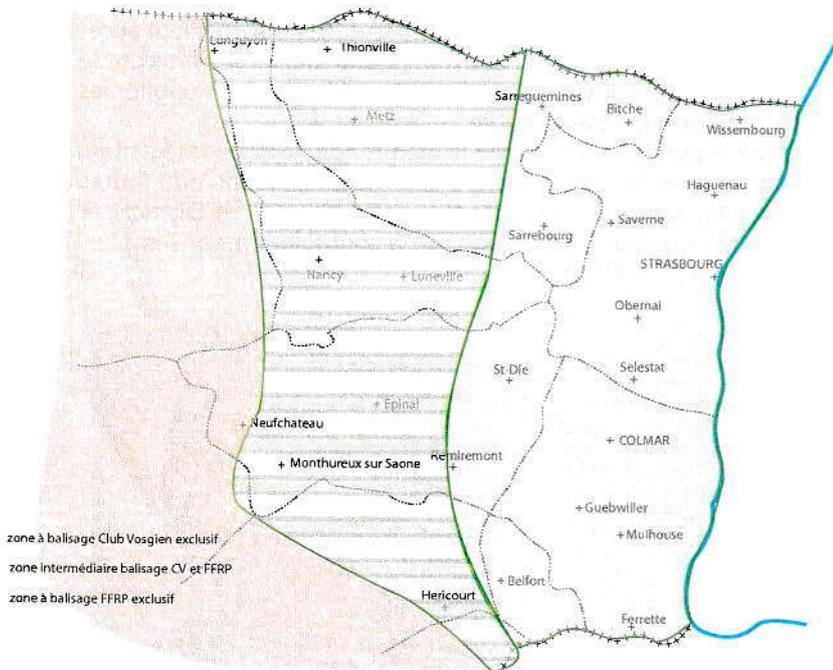
Nous demandons que le soussigné soit informé au plus tard fin novembre 1872 de toute création de section ou de toute adhésion de particuliers. L'association sera alors constituée vers la mi-décembre au cours d'une assemblée générale pour laquelle des invitations seront envoyées.

Le Comité provisoire : p. o. STIEVE

(Traduction Albert Schweitzer) Juge au Tribunal de Savene

Des vocations multiples

Constituée depuis 1995 en une fédération qui compte aujourd'hui 124 associations regroupant près de 33000 membres, le Club Vosgien est implanté dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle, de la Meurthe-et-Moselle, des Vosges, du Territoire de Belfort, de la Haute Saône sans oublier... Paris et même dans le département du Gard. Ses activités englobent l'entretien des 20000 kilomètres de sentiers balisés, la gestion de nombreux refuges appartenant à ses associations locales, la publication de cartes au 1/50 000 et au 1/25 000 (ces dernières en coédition avec l'Institut Géographique National), l'édition de guides de randonnée comme de la revue trimestrielle "Les Vosges", l'action pour la préservation de la nature, la formation de guides, l'organisation de promenades et de randonnées pédestres ainsi que la tenue de conférences.



Un système de balisage unique

Son système de balisage, unique en Europe, couvre cinq sentiers de grande randonnée, deux itinéraires "historiques", des sentiers interdépartementaux et européens, les variantes et accès aux parcours précédents, les sentiers de liaison locaux et, enfin, les circuits en boucles dont les points de départ et d'arrivée se trouvent en un même lieu.

Ce monopole en matière de balisage a été acté dès 1921 par les Eaux et Forêts.

Ce système de balisage s'est exporté bien au-delà de nos frontières puisqu'en 2007 une délégation du Club Vosgien est allée au Brésil pour présenter la méthode de balisage du Club Vosgien et créer des parcours balisés permanents.

Il en fut de même en 2012, lors d'un déplacement en Lettonie.

Une fédération en phase avec son temps

La Fédération du Club Vosgien a aussi initié et contribué à développer la pratique des "randonnées sans bagages", fort utile pour les adeptes de la grande randonnée: elle est fidèle en cela à sa vocation, qui est de faire des Vosges et des zones limitrophes un paradis pour les randonneurs.

Le Club Vosgien est membre fondateur du CNSGR (Comité National des Sentiers de Grande Randonnée) qui deviendra plus tard la FFRP (Fédération Française de Randonnée Pédestre), de la FERP (Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre), et de la CRER (Confédération des Randonneurs de l'Espace Rhénan). Notre fédération contribue à reconstituer et à développer les itinéraires transfrontaliers. Ces derniers s'inscrivent dans un réseau de parcours européens en constante expansion.



Les itinéraires du Club Vosgien ont obtenu en 2018 le Label Patrimoine Culturel Européen. Cette reconnaissance européenne met en avant près d'un siècle et demi de travail et de dévouement de nos bénévoles.

Par ailleurs le Club Vosgien vient de recevoir le Trophée de la Fondation d'entreprises Aquatique Show. Ce prix a été remis à Alain Ferstler lors d'une cérémonie qui a eu lieu le 25 avril 2019 en présence de nombreuses personnalités.



les instances du Club Vosgien

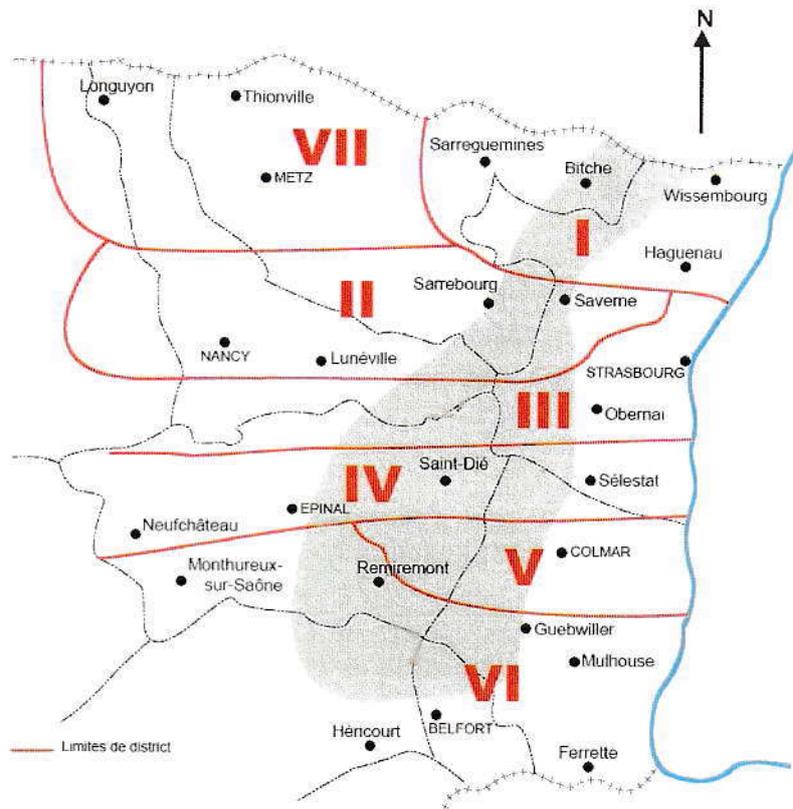
Les Districts

Au nombre de 7 : répartis horizontalement de part et d'autre du massif vosgien. La mission du district c'est de regrouper les associations d'une même région géographique. Ce regroupement permet aux associations locales de prendre contact entre elles, d'examiner les questions les concernant et de prendre les mesures utiles pour coordonner leurs activités, leurs travaux, leurs projets.

Rôle et actions :

animation interne par :

- La promotion de la randonnée
- L'organisation de journées spécifiques
- La coordination des actions impulsées par la Fédération du Club Vosgien
- Le renforcement des liens entre les associations situées sur les versants alsacien et lorrain



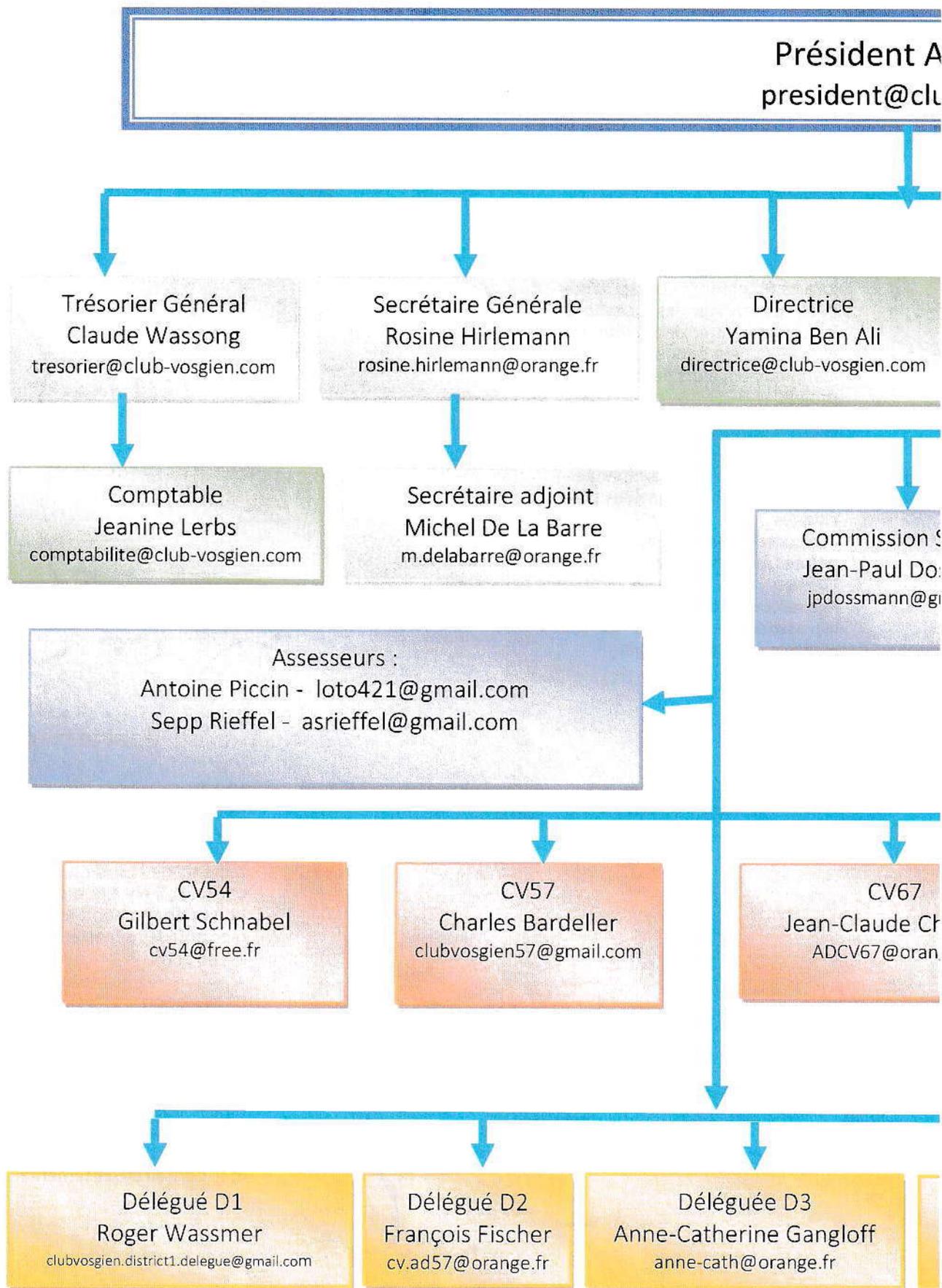
Les Associations Départementales



Bien que la Fédération du Club Vosgien englobe des associations locales situées dans sept départements de l'Est de la France (voir page 18), il n'y a que cinq associations départementales Club Vosgien pour les départements 54, 57, 67, 68 et 88.

L'association départementale est l'interlocutrice privilégiée pour présenter les besoins et les requêtes des différentes associations locales CV auprès des instances départementales. Elle est, en quelque sorte, la courroie de transmission entre la Fédération et le Conseil Départemental.

Organigramme de la F



Fédération du Club Vosgien

Jean Ferstler
club-vosgien.com



LE BALISAGE DU CLUB VOSGIEN

C'est un moyen d'information qui permet de s'orienter dans un milieu inconnu avec l'aide d'une carte reproduisant fidèlement les itinéraires balisés sur le terrain. Le système repose sur l'utilisation de signes géométriques, comme le rectangle, le losange, le rectangle barré de blanc, le disque, le chevalet, la croix, le triangle ou l'anneau. Le rouge, le bleu, le jaune et le vert en sont les couleurs.

Attention : Une même portion de sentier comporte souvent plusieurs signes différents correspondant à des destinations finales différentes, mais ces itinéraires se scinderont en cours de randonnée. Soyez vigilants et repérez bien sur la carte à quel croisement cette séparation se fait afin de mieux pouvoir la trouver sur le terrain. Sachez que nous privilégions toujours les petits sentiers.



Les sentiers balisés d'un **rectangle** d'une seule couleur sillonnent les Vosges du nord au sud et constituent les grands parcours.



Les sentiers interdépartementaux et transfrontaliers, ou faisant le tour d'un pays, sont balisés de losanges. Durée: 1 semaine ou plus.



Les **rectangles barrés de blanc** sont réservés aux accès des parcours balisés d'un rectangle ou d'un losange de même couleur



Le **disque** est choisi pour des promenades circulaires pour des temps supérieurs à la demi-journée ou plus, mais peut aussi être utilisé sur certains parcours en ligne.



Les **anneaux** sont utilisés pour les promenades circulaires ne dépassant pas les 3 à 4 heures de marche (1/2 journée).



Les **chevalets, croix ou triangles** rouges, bleus, verts ou jaunes sont utilisés pour baliser des sentiers de liaison et des petits itinéraires locaux.

Des chemins thématiques :

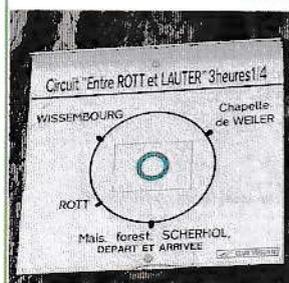


Le chemin de St Jacques de Compostelle



Le chemin des Châteaux forts d'Alsace

Le panneau directionnel: L'objectif des panneaux directionnels (PD), à l'image des panneaux routiers, est de renseigner le randonneur sur la direction et les différentes étapes, avec indication du temps de marche en heures (parfois en Km). Les différents lieux figurant sur un même parcours seront mentionnés, de haut en bas.



Le panneau de circuit: placé au départ est destiné à présenter le détail d'un circuit de façon symbolisée. Il renseigne le promeneur sur le nom du circuit, sur sa durée (en heures et en minutes), ainsi que sur les divers points de passage.

Le panneau de lieu-dit: ce panneau circulaire avec bordure verte de 25 mm, renseignera le randonneur sur le nom de l'endroit où il se trouve et sur son altitude.



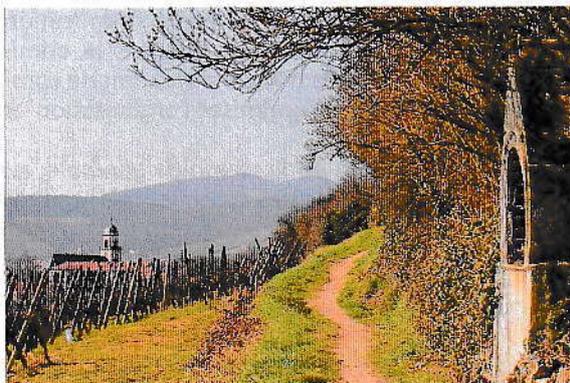
Les sentiers que vous parcourez sont créés, balisés et entretenus par les bénévoles du Club Vosgien.

Ces itinéraires ont été labellisés au titre du Patrimoine Culturel Européen.

Vous aimez la nature, préservez-la et rejoignez-nous www.club-vosgien.com



Les signes de balisage du CV sont déposés à l'INPI. Pour toute autorisation de reproduction, veuillez vous adresser à la Fédération du Club Vosgien.



la Fédération du Club Vosgien, son fonctionnement

La Fédération regroupe des associations régies par la loi de 1901 ou le code civil local, dont le but est de :

- promouvoir et développer le tourisme, en particulier la randonnée pédestre, ainsi que toute activité et sport de pleine nature,
- protéger et valoriser la nature, les paysages et le patrimoine, particulièrement dans les régions Alsace, Franche - Comté et Lorraine.
- étudier et réaliser essentiellement l'aménagement, la signalisation et l'entretien d'itinéraires pédestres
- construire, gérer et assurer la maintenance d'équipements touristiques tels que les abris, refuges, bancs, portiques d'information, tables d'orientation, etc.
- étudier et prendre des mesures tendant à protéger la nature et tout patrimoine en rapport avec la nature.
- agir auprès des autorités nationales et territoriales conformément à la charte nationale de 2005.
- représenter et défendre auprès des pouvoirs publics locaux, nationaux et internationaux les intérêts des usagers de la nature, des randonneurs pédestres et des participants aux activités de pleine nature.
- former des cadres, des baliseurs et des guides de randonnées

Les moyens d'action

Les moyens d'action de la Fédération sont les suivants :

- édition et diffusion de cartes et guides touristiques sur les itinéraires pédestres ainsi que d'ouvrages à caractère géographique, historique et culturel.
- publication de la revue trimestrielle « les Vosges » et de la lettre d'infos mensuelle qui permet d'informer et d'apporter aux adhérents la documentation nécessaire à l'exercice de leurs activités
- organisation de divers challenges internes en rapport avec les activités de pleine nature.
- organisation de conférences, expositions, démonstrations, stages, voyages et toutes manifestations à caractère local, régional, interrégional, national ou international.

Le conseil d'administration

La Fédération du Club Vosgien est administrée par un Conseil d'Administration de 24 membres au nombre desquels figurent les cinq présidents des Associations Départementales et les sept Délégués de Districts. Les 12 autres membres du Conseil d'Administration sont élus au scrutin secret et uninominal par l'Assemblée Générale. Son rôle est de définir les grandes orientations, d'élaborer le plan stratégique général et de le mettre en œuvre. Il assure aussi la cohésion des actions menées par les associations départementales. Élu en son sein, le président est le représentant légal de la Fédération. Monsieur Alain Ferstler assure cette fonction depuis Juin 2017.

Rôle du Président Fédéral

Il est le responsable juridique de la Fédération et dirige l'équipe salariée.

Il préside et anime le conseil d'administration, avec ses membres, il définit la stratégie de la Fédération.

Il est l'interlocuteur des autorités territoriales et des pouvoirs publics.



Rôle du Conseil d'Administration

Le rôle du Conseil d'Administration est notamment de veiller au respect de la légalité et à l'application des statuts et règlements de la Fédération; de statuer sur toutes les questions organisationnelles, administratives, sportives, financières.... Il structure la Fédération en proposant notamment la création de commissions en précisant leur rôle, leurs objectifs et leurs responsabilités, afin d'optimiser l'organisation et l'efficacité de la Fédération.

Le conseil d'administration désigne les membres du Bureau et fixe la date de l'assemblée générale, au cours de laquelle le Président, le secrétaire, le trésorier ainsi que les présidents des commissions rendent compte de l'activité de la Fédération sur la saison en cours.

Le Bureau

La gestion quotidienne de la Fédération est déléguée aux commissions et au bureau dont les membres sont issus du CA.

Le bureau est composé de sept membres : le président fédéral, les vice-présidents, le trésorier, le secrétaire général, le secrétaire général adjoint.

Rôle des commissions

- sentiers et cartes

L'approbation des sentiers : Tout sentier, lors de sa création et quel qu'il soit, doit être autorisé, et donc faire l'objet d'une demande d'approbation du sentier. Cette demande est rédigée par l'association qui veut créer le sentier. Pour que le sentier puisse être balisé, donc officiellement ouvert au public, il doit avoir obtenu l'accord de la part des propriétaires des parcelles traversées (commune, ONF, particulier ou tout autre organisme ayant des droits sur le sentier: chasseurs, conservatoire des sites protégés etc...).



Beaucoup de communes ou collectivités reconnaissant notre savoir-faire dans le domaine du balisage et la

création de sentiers nous confient la gestion complète de l'ouverture de sentiers, qu'ils soient simples sentiers, ou à thème (géologique, sylvicole, viticole, etc), sentiers adaptés aux personnes à mobilité réduite, adaptés à la marche nordique ou autres.

La Commission des Sentiers a la charge de la définition et de l'amélioration du matériel utilisé pour le balisage des sentiers. Pour la mise en œuvre du balisage, il a été créé une Charte de Balisage qui définit toutes les démarches à suivre et les principes à respecter et suivant lesquels il faut baliser. Cette Charte est régulièrement complétée et mise à jour.

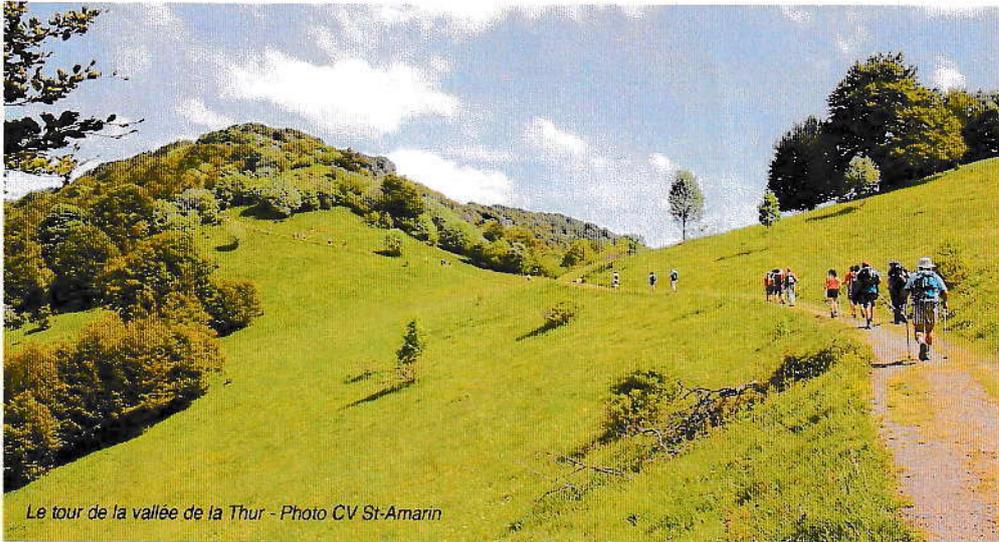


Orbey - Photo Victor Angeloni

- randonnée

La Commission Randonnée dite : « Co-Rando » gère tout type de randonnée et toutes les autres activités de pleine nature, la formation des guides de randonneurs pédestres (G.R.P), la Marche Nordique...

Toute résolution importante prise par la Co-Rando, doit être présentée par son président au Conseil d'Administration pour approbation avant son exécution



Le tour de la vallée de la Thur - Photo CV St-Amarin

- Editions :

La revue « Les Vosges » est gérée par un comité de rédaction ayant à sa tête un directeur des publications. Elle publie les articles illustrant l'actualité de la fédération à tous les niveaux avec des rubriques spécifiques; publie des articles de fond

reflétant les thèmes les plus divers ayant trait à la randonnée mais aussi au patrimoine, à la nature et à l'actualité. Elle rend compte également d'ouvrages et de publications dédiés aux différents aspects culturels de nos régions (histoire, traditions, etc...).

Toutes les associations locales et instances du CV ont la possibilité de fournir des contributions rédactionnelles et iconographiques en envoyant leurs textes au comité de rédaction de la revue.

La Fédération du Club Vosgien édite des topoguides d'itinéraires pédestres (guide généraliste sur le modèle du « Guide du Club Vosgien », sentiers interdépartementaux et transfrontaliers, itinéraires thématiques). Elle participe à l'élaboration de magazines spécifiques au contenu thématique (ex : Passion Vosges, En Vadrouille).

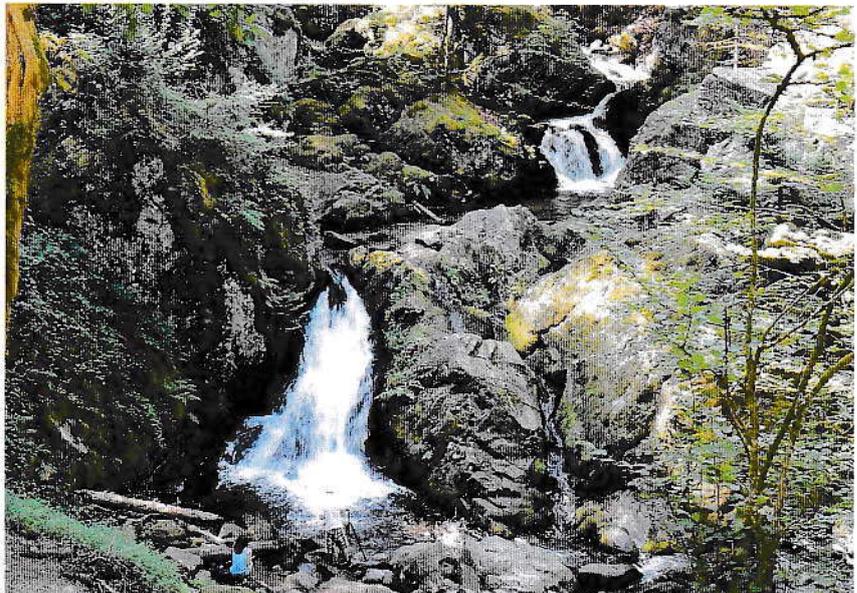
- Environnement

La Commission Environnement a pour but essentiel de représenter et défendre les intérêts des usagers de la nature.

Elle doit veiller à la protection des paysages et du patrimoine, à la sauvegarde des valeurs identitaires et à la valorisation de la nature.

Il revient donc à la Commission Environnement de veiller au maintien de l'attrait de notre massif en dénonçant toutes les dérives, initiatives et évolutions qui risquent de nuire à son image, son authenticité, sa diversité et sa richesse.

D'autres commissions travaillent également à la promotion du Club Vosgien, par une activité différente, notamment la commission Rallye et Marche d'Orientation, la commission Jeunes...



Petite cascade du Tendon